

# CANDIDATURE PROGRAMME DOCTORAL DE DROIT – GUIDELINES

Merci pour l'intérêt que vous témoignez au [Programme doctoral de droit](#).

Votre dossier sera examiné par un jury composé de professeurs de l'École de Droit. Au terme de cet examen, le jury classe les candidats, recommande un financement au comité de sélection de l'École doctorale et statue sur l'admission définitive au regard des décisions de ce comité.

Le jury se réunit deux fois dans l'année, en février et juin.

Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance particulière qu'il convient d'accorder à la rédaction de la lettre de motivation et du projet de recherche.

## Choix de programme

Les obligations de scolarité du programme doctoral en droit de Sciences po consistent en la participation à la vie académique de l'École de Droit (séminaires, conférences...), et la soutenance d'une thèse de doctorat.

Le programme se prépare en trois ans. Il est ouvert aux étudiants titulaires d'un master 2 (LLM) (doctorat).

## Le dossier de candidature

### ■ Informations personnelles

Compléter les rubriques

### ■ Correspondance

Compléter les rubriques

### ■ Parcours académiques

Compléter les rubriques

- *Recommandations académiques*

Outre les recommandations académiques (deux minimum) de professeurs extérieurs, vous pouvez joindre *par la même procédure* une lettre du membre du [corps professoral de l'École de Droit](#) qui pourrait devenir votre superviseur principal (cette lettre n'est pas obligatoire).

### ■ Expériences professionnelles

Compléter les rubriques

- *Recommandations professionnelles*

Les seules recommandations professionnelles pertinentes pour ce programme sont celles qui ont un lien avec le monde académique.

### ■ Parcours personnel

Compléter les rubriques

### ■ Langue du programme

La langue du programme est indifféremment le français ou l'anglais. La maîtrise d'une seule de ces deux langues est requise.

La thèse est rédigée au choix de l'étudiant en français ou en anglais.

### ■ Motivation spécifique pour le programme de droit

#### - Projet de thèse :

Vous devez rédiger un projet de recherche décrivant la thèse que vous souhaitez défendre dans votre travail de doctorat. Votre projet doit être assez détaillé pour permettre au jury de se risquer à penser que, mené à terme, il sera susceptible d'apporter une contribution importante à la recherche en droit. Le jury est particulièrement attentif à la cohérence, l'originalité et la pertinence du projet. Le projet s'accompagne d'une bibliographie générale, il devra comprendre 3000 à 5000 mots, sans compter la bibliographie. Nous vous invitons à accorder la plus grande importance à la rédaction de cette rubrique ; c'est un des éléments essentiels sur lequel se fonde le jury, tout particulièrement pour les étudiants qui entrent en troisième année.

- **Résumé de votre projet de thèse** : ce document est obligatoire.

- **Rubrique n° 1** : cette rubrique est celle de la traditionnelle « lettre de motivation » dans laquelle vous décrivez votre parcours intellectuel et vos aspirations, les raisons qui vous conduisent à vouloir faire un doctorat, ce que vous en attendez, vos projets à long terme. Cette lettre ne dépassera pas 2000 mots. Nous vous invitons à accorder la plus grande importance à sa rédaction, c'est un des éléments essentiels sur lequel se fonde le jury, tout particulièrement pour les étudiants qui entrent en première année.

- **Rubrique n° 2** : le programme n'étant plus ouvert aux étudiants n'ayant jamais fait de droit, il est important pour le jury, de connaître avec précision votre parcours académique antérieur, pouvoir évaluer vos connaissances en droit. C'est dans ce but que ces précisions vous sont demandées.

- **Rubrique n° 3** : Compléter la rubrique

- **Rubrique n° 4** : cette rubrique vous permet d'apporter tous les éléments permettant au jury de se faire une idée de votre aptitude à faire de la recherche. Nous vous invitons à joindre au dossier les mémoires, articles, études, rapports, etc. que vous avez eu l'occasion d'écrire et qui vous semblent pertinents.

- **Rubrique n° 5 « nom du superviseur »** :

Le superviseur principal doit être un membre du [corps professoral de l'École de Droit](#) habilité à diriger des thèses ;

Peut-être avez-vous déjà une idée du superviseur principal avec lequel vous voulez travailler, nous vous prions alors de l'indiquer. Vous pouvez si vous le souhaitez (mais ce n'est pas obligatoire) entrer en relation avec le professeur concerné, et éventuellement lui demander de soutenir votre candidature (cf. rubrique « *Recommandations académiques* »). Si vous ne savez pas avec qui vous souhaitez travailler, indiquez-le. Dans tous les cas de figure, c'est le jury d'admission qui désigne le superviseur principal\*.

\*Pendant la première année du [programme doctoral](#), le doctorant est encadré par le superviseur principal et par deux superviseurs mineurs. Chacun des superviseurs le reçoit au minimum 4 à 5 fois par an, guide ses lectures, lui donne éventuellement de travaux à réaliser (fiches de lecture, synthèses). Les superviseurs mineurs sont choisis dans des domaines distincts mais ayant un lien avec le sujet de la thèse. Vous pouvez suggérer des noms de domaines de recherche et de superviseurs mineurs, si vous le souhaitez. Les superviseurs mineurs peuvent être des professeurs de l'École de Droit de Sciences Po, des autres départements de Sciences Po ou d'autres établissements.

#### ■ Informations financières

Compléter les rubriques

Les étudiants du programme sont financés, sauf exception. Ils sont éligibles pour recevoir les bourses de Sciences Po.

#### ■ Questions complémentaires

Compléter les rubriques

## Contact

Vous trouverez toutes les informations sur l'École de droit sur le site <http://droit.sciences-po.fr>

Vous pouvez demander des conseils et éclaircissements pour la constitution de votre dossier d'admission : [zina.osmani@sciencespo.fr](mailto:zina.osmani@sciencespo.fr)

